

**Arrêté n°2024-220 modificatif n°1  
à l'arrêté n°2024-134 du 06 juin 2024  
portant délégation de signature aux  
référents NOTILUS**

## **La Présidente de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;  
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;  
Vu la délibération n° CA007-2024 en date du 14 mars 2024 relative à la délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de l'Université d'Angers ;  
Vu l'arrêté n°2024-134 du 06 juin 2024 portant délégation de signature aux référents NOTILUS ;

### **ARRETE :**

**Article 1** – L'annexe à l'arrêté susvisé n°2024-134 du 06 juin 2024 portant délégation de signature aux référents NOTILUS est modifiée s'agissant des agents référents, selon les dispositions figurant en annexe.

Les autres dispositions de l'arrêté susvisé n°2024-134 du 06 juin 2024 demeurent sans changement.

**Article 2** – Délégation de signature est donnée aux agents référents NOTILUS de l'Université d'Angers dont les noms et prénoms figurent en annexe pour les dépenses (engagement et service fait) liées aux missions, jusqu'au seuil maximal de 5000€ht et selon leurs périmètres propres.

**Article 3** – Tout document signé en application de la présente délégation doit comporter sous la signature de son auteur la mention en caractères lisibles de ses nom, prénom et qualité ainsi que la mention « pour la Présidente, par délégation ». Toute subdélégation de signature par le délégataire est prohibée.

**Article 4** – Le présent arrêté prend effet dès sa signature.

**Article 5** – Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

La déléguée,  
Françoise GROLLEAU  
Présidente de l'université  
**Signé le 20 décembre 2024**

Destinataires : Rectrice d'Académie, Directeur général des services, Intéressés, Service des affaires institutionnelles (Registre des actes administratifs), Agent comptable.

**Mise en ligne le : 20/12/2024** sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>

**Annexe arrêté n°2024-220 modificatif n°1 à l'arrêté n°2024-134 du 06 juin 2024 portant délégation de signature aux référents NOTILUS**

<b>Ajout d'un agent référent</b>	<b>CF -1010 - 1030</b>
Valérie Caillard	Tous centres financiers
<b>Modification d'un agent référent</b>	<b>CF -1010 - 1030</b>
Isabelle MALBRANQUE	900109, 900110, 900112, 900200
<b>Suppression d'un agent référent</b>	<b>CF -1010 - 1030</b>
Laurence lechat techer (PGFR)	911, F900911